

Le Courrier du Canada.

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

THOMAS CHAPPAIS, Rédacteur en Chef.

JE OROIS. J'ESPÈRE ET J'AIME.

LEGER BROUSSEAU, Editeur-Propriétaire.

FRANCE

Paris, 31 mars.

Le citoyen Rochefort triomphe de l'importance ridicule que lui donnent deux ou trois dépêches de Belgique, d'après lesquelles les autorités belges s'occupent de lui et prennent des mesures pour l'empêcher de passer la frontière. M. Rochefort n'est point fâché d'être ainsi transformé en foudre de guerre. Il se compare à Victor Hugo expulsé de Bruxelles à cause de sa tendresse pour les communards, déclare qu'on calomnie les socialistes belges en traitant de pillards des gens qui, il y a quelques jours, travaillaient honnêtement et outrage votre gouvernement—particulièrement M. Beernaert qu'il injurie jusqu'au "tutoiement."

L'honorable M. Beernaert se trouve en bonne compagnie. Il n'y a pas de Français un peu éminent que M. Rochefort n'ait injurié. Dans le moment même, son journal poursuit contre l'illustre M. Pasteur une campagne indigne. M. Rochefort prétend que M. Pasteur vole, pour ses prétendues expériences, l'argent du gouvernement et des contribuables, que son remède contre le charbon n'a rien valu, et que les fameuses inoculations contre la rage sont une vaste comédie de charlatan. Et comme M. Rochefort manque positivement d'autorité pour faire accepter ces grotesques accusations, il imagine d'invoquer l'autorité d'un certain Cattiaux, officier de santé et conseiller municipal. Tout les le monde connaissait le citoyen Cattiaux, conseiller municipal, dont les motions excentriques font la joie des faubourgs radicaux et qui est surtout enragé en matière de laïcisation. Mais personne n'avait jamais entendu dire que le citoyen Cattiaux fut aussi un officier de santé. C'est pourtant l'autorité de ce grotesque savant municipal, que M. Rochefort ose invoquer. Il donne même avec empressément le récit d'une prétendue enquête que le citoyen Cattiaux, flanqué d'un certain Navarre moins connu encore que Cattiaux, est allé faire rue d'Ulm au laboratoire de M. Pasteur. Et les conclusions de cette enquête sont désastreuses pour la gloire de M. Pasteur. Les citoyens Cattiaux et Navarre déclarent qu'ils n'ont pas été reçus avec l'enthousiasme dû à leur caractère municipal, que les malades qui viennent à la rue d'Ulm ne sont pas réellement malades, que M. Pasteur ne veut point laisser contrôler ses expériences; bref, que sa science et ses expériences sont du charlatanisme.

M. Rochefort triomphe de ces grotesques exploits de M. Cattiaux et Navarre, et il en profite pour injurier M. Pasteur. Ce qui m'étonne, c'est que M. Pasteur et ses aides n'aient point mis à la porte les citoyens enquêteurs du conseil municipal. Ces gaillards, par leurs insolences, méritaient largement un accueil de ce genre.

Je n'ai pas besoin de vous dire que la grande cause de la colère des

Rochefort, des Cattiaux et autres maniaques de laïcisation, c'est que M. Pasteur est un savant chrétien, tandis que le conseil municipal admet seulement la science sans Dieu. Vous voyez donc, comme je vous le disais tout à l'heure, que M. Beernaert est en bonne compagnie.

C'est égal, je ne me console pas de perdre aujourd'hui l'espoir de voir les citoyens Rochefort et Laguerre faire face à un de vos bataillons ou à un de vos escadrons.

CONFÉRENCES

DU

R. P. Monsabré

A NOTRE DAME DE PARIS

La dignité du prêtre

Fin de la dixième conférence

Mais un plus grand don consommé les choses sacrées, les mystères divins dont le prêtre est le dispensateur. Ce n'est pas seulement la vie participée de Dieu qu'il donne aux âmes, c'est sa vie substantielle. Dieu lui-même, Dieu en personne. Il l'a mis dans le sacrement et il le tient en réserve pour ceux qui en ont fait. Quand une âme avide d'infini vient lui dire : "Père, j'ai faim; donnez-moi le pain céleste qui doit alimenter en moi la vie divine;" il ouvre le tabernacle, prend en ses mains l'hostie sainte : "Voici l'agneau de Dieu, dit-il, reçois et mange, que le corps du Christ te nourrisse et te conserve pour la vie éternelle."

Quel homme, Messieurs, que celui qui tient entre ses mains la vie et le sort d'un Dieu, la vie et le sort des âmes!... Encore une fois : O puissance ineffable ! O profondeur ! O formidable et admirable sacerdoce : O potestas ineffabilis ! O quam magnam in se continet profunditatem, formidabile et admirabile sacerdotium !

J'ai plus d'une fois été tenté de croire que les saints docteurs, chantres du sacerdoce, avaient exagéré ses grandeurs; mais en étudiant de plus près l'étrange et incomparable pouvoir issu de la consécration sacerdotale je me suis convaincu qu'il était au-dessus de toute louange.

Le sacerdoce, selon la belle pensée de saint Ephrem, est dans l'Eglise comme une volée d'aigles qui quittent et montent audacieusement vers Dieu. Entre leurs serres puissantes, ils enlèvent les choses sacrées de l'humanité et les déposent au pied du trône de la majesté divine. De là ils rapportent sur la terre les choses sacrées de Dieu, pour sanctifier les âmes qui devront s'approcher des redoutables mystères dont ils sont les dispensateurs.

Ne cherchez pas en ce monde un plus grand que le prêtre. Nous devons le respecter plus que les rois et les maîtres de la terre," dit la

Bouche d'or. Ceux-ci trônent au sommet des sociétés humaines, mais leur pouvoir superficiel s'arrête aux portes inviolables du sanctuaire où l'âme se réfugie pour traiter avec Dieu. Ils peuvent enchaîner les corps, mais ils ne peuvent ni lier ni délier nos consciences; ils peuvent s'emparer de nos biens et dévaster nos coffres-forts, mais ils ne peuvent nous arracher les secrets de notre vie intime. Nous voulons bien nous entendre avec eux sur les intérêts temporels dont ils ont la protection, et, pour le bien public, soumettre nos vues particulières aux plus hautes vues de leur gouvernement, mais il leur est défendu de gouverner à leur fantaisie nos intérêts éternels et ce n'est point à leurs mains profanes que nous voulons confier la direction de notre vie religieuse.

Ils voudraient bien, quoi qu'ils en disent, concentrer en leur personne les pouvoirs de la terre et des cieux. Régner sur les âmes, c'est le rêve des ambitieux; ne le pouvant pas, c'est leur tourment et la cause de cette effroyable jalousie qui les a tant de fois armés contre le sacerdoce. Mais qu'ils en prennent leur parti, nos âmes appartiennent aux hommes de Dieu, c'est par eux que nous voulons nous mettre en rapport avec le ciel, c'est d'eux que nous voulons recevoir la vérité et la vie, c'est à eux qu'iront toujours nos plus profonds respects, car le prêtre est grand au-dessus des rois et des maîtres de ce monde, autant que l'esprit est au-dessus de la matière, autant que l'éternité est grande au-dessus du temps, autant que Dieu est grand au-dessus de tout ce qui n'est pas lui.

Je n'exagère pas, Messieurs; même sur ceux que Dieu a le plus honorés, par nature ou par privilège, le prêtre a des avantages de puissance.

Moïse a entendu la voix de Jéhovah et est allé au-devant de sa gloire; il a sauvé son peuple de la servitude et de la mort, et l'a conduit jusqu'aux confins de la terre promise. Les prophètes ont soutenu les assauts de l'Esprit divin et, dans sa lumière, ils ont entrevu de loin le Désiré des nations. Ils ont prédit sa naissance, ses œuvres, ses opprobres, sa mort, sa résurrection, son règne éternel et l'ont rendu comme présent aux générations qui l'attendaient.

Mais le prêtre, plus grand que Moïse et que les prophètes, fait entendre sa voix toute-puissante et abaisse la gloire de Dieu au milieu des hommes. Il délivre les âmes de l'esclavage de Satan et de la mort éternelle, leur fait franchir les frontières de la glorieuse patrie où l'on doit posséder à jamais tous les biens dans le souverain bien. Revêtu de Dieu, il annonce aux peuples Celui qui est venu, il le rappelle des cieux où il est remonté, et renouvelle par la force de son verbe, le mystère sauveur de sa naissance et de sa mort.

Non seulement il surpasse les hommes, mais il est investi d'un pouvoir que ni les anges ni les archanges n'ont reçu de Dieu. Ces esprits célestes soutiennent le trône

du Très-Haut et obéissent à ses ordres; le prêtre, trône vivant de Dieu, lui commande de venir s'asseoir en ses mains consacrées. Les anges, invisibles compagnons de notre pèlerinage, se tiennent auprès des âmes pour les assister; le prêtre les pénètre et les vivifie. Les anges illuminent, consolent, encouragent, protègent, mais à aucun d'eux il n'a été dit, comme au prêtre : "Tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans le ciel, tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans le ciel."

Je vais plus loin, Messieurs, et j'ose dire avec un des plus pieux, des plus enthousiastes, des plus glorieux chantres des grandeurs de Marie, saint Bernardin de Sienne, "que le prêtre a, sur la plus parfaite et la plus sainte des créatures, des avantages de puissance : *Excedit sacerdotialis potestas virginis potestatem*." Marie ne nous a donné qu'une fois son divin Fils; le prêtre nous le donne tous les jours. Marie nous a donné un Christ passible et mortel; le prêtre nous donne un Christ glorieux et immortel. Marie nous a donné un Christ qu'on pouvait voir, entendre et toucher; le prêtre nous donne un Christ qu'on peut manger et s'incorporer. Marie intercéde et demande pour nous la grâce; le prêtre la répand dans nos âmes. Marie crie pitié pour le pauvre pêcheur; le prêtre lui dit : je t'absous. Marie est une toute-puissance suppliante; le prêtre est une toute-puissance agissante.

Verere veneranda sacerdotum dignitas ! O vénérable dignité des prêtres!... Le siècle léger paraît ne pas la comprendre; mais on s'aperçoit bien vite qu'il en a gardé l'intelligence et le souvenir à la profonde stupeur qu'il éprouve et à la violente indignation qu'il manifeste lorsqu'il voit un prêtre tomber. Quisquidquid du brin d'herbe que le pied d'un animal a foulé ou du grain de sable qu'emporte la vague, mais quand le chêne se brise avec fracas, tout le monde regarde le géant foudroyé; quand une montagne s'effondre, toute la science est en émoi. A l'effet que produit la chute d'un prêtre, on peut juger sa grandeur.

Vous n'attendrez pas cela, je l'espère, Messieurs, pour montrer que vous m'avez compris. Plus attentifs aux enseignements de la foi qu'aux préjugés des mondains, vous fermerez les yeux sur les imperfections et les défauts qui déconsidèrent le prêtre dans l'estime des délicats. Il n'y aura plus pour vous ni prêtre vulgaire, ni prêtre distingué, ni petit curé, ni grand prélat; mais considérant tous les hommes d'Eglise et tous les hommes de Dieu dans la splendeur de leur caractère, l'élevation de leurs fonctions, la magnificence de leur pouvoir, vous vous écrierez avec saint Augustin : *Verere veneranda sacerdotum dignitas !*

Le Directeur-Gérant : FR. MOTHON, DES FR.-PR.

La crise de l'industrie laitière.

A travers l'époque de crise générale que nous traversons, celle de nos industries agricoles qui semble avoir le plus souffert, est bien l'industrie laitière. Qu'on aille, en effet, dans n'importe quel endroit de la province de Québec et l'on entend partout les mêmes plaintes : Le beurre de laiterie n'a pas eu de prix, le beurre de fabrique s'est vendu bien moins cher que les années dernières, et le fromage s'est pour ainsi dire donné, à l'exception des fromages de choix qui se sont un peu mieux vendus, bien qu'à très-bas prix. Pour appuyer cet avancé, il suffira de dire que les meilleurs beurres de laiterie se sont vendus en moyenne 15 centins, les beurres de fabrique, de bonne qualité 20 centins, les fromages de choix 8 centins et les fromages communs de 4 à 6 centins.

A ces prix, tout calcul fait, on constate que les beurres de laiterie n'ont du rapporter aux cultivateurs que environ 46 cent.

Les beurres de fabrique " 64 "
Les fromages de choix " 68 "
Les fromages communs " 40 "

Comme de raison ceci est le calcul d'une moyenne approximative pour chacun des produits mentionnés, en prenant pour base que dans les laiteries on n'obtient qu'une moyenne de 2½ lbs. de beurre qui coûtent au moins 7 centins de fabrication, d'emballage à la maison, par cent livres de lait, dans les fabriques on charge 4 centins de fabrication pour le beurre et 1½ lbs. de fromage.

Si l'on met en regard ce faible rapport avec celui des années où le marché est ordinaire et où les bons beurres de laiterie valent 18 centins, ceux de fabrique 24 centins, les fromages de choix 10 centins, et les communs 7 centins, on arrive avec la diminution suivante :

Produits	Prix actuel par 100 lbs. de lait	Bon prix moyen par 100 lbs. de lait	Diminution du prix actuel
Beurre de laiterie...	46 cts.	64 cts.	18 cts.
Beurre de fabrique...	61 "	80 "	19 "
Fromage de choix...	63 "	89 "	26 "
Fromage commun...	40 "	63 "	23 "

En supposant que les vaches donnent à la fabrique une moyenne de 3000 lbs. de lait, c'est donc dans le premier cas une perte sèche par vache de.....\$5.40. Dans le second cas une perte sèche par vache de.....4.80. Dans le troisième cas une perte sèche par vache de.....6.30. Dans le quatrième cas une perte sèche par vache de.....6.90.

Devant un pareil état de choses, il importe d'étudier les causes qui l'ont produit, et de se rendre compte autant que possible de la situation afin de travailler à l'améliorer si la chose est possible.

Et d'abord quelles sont les causes de la crise que subit l'industrie laitière ? Voilà la première chose à constater.

1. Dépression générale dans le

commerce et l'industrie par suite de l'excès de production des manufactures et de la compétition acharnée que se font les différentes industries.

2. Importation considérable, pendant la saison des ventes du fromage et du beurre, en Angleterre, de viandes d'Australie et d'ailleurs, qui ont fait haïsser les prix des autres articles d'alimentation; et

3. Production de fromages et de beurres de mauvaise qualité.

Etudions d'abord la première des causes mentionnées, celle de la dépression générale dans les affaires. Pour quiconque suit un peu le cours du commerce et de l'industrie, il existe une espèce de marée montante et descendante, de flux et de reflux périodiques et à peu près réguliers dans le monde des affaires. Ainsi, lorsque ce qu'on appelle : les bonnes années arrivent, elles trouvent le commerce et l'industrie entre les mains de maisons puissantes et bien fondées qui ont résisté aux désastres d'une crise. et en conséquence le monde des affaires est débarrassé, par suite des effets de cette crise, d'une nuée de petits spéculateurs sans moyens qui, par leurs opérations hasardeuses, leur compétition outrée, ont provoqué la crise et en ont été les victimes.

Le commerce et l'industrie se trouvent donc placés sur des bases sûres pour leurs opérations, tout va bien et la prospérité générale s'en suit. Cette prospérité et les grands profits qu'elle permet de faire aux commerçants et aux industriels habiles, éveillent l'attention des gens qui ont quelques moyens, et les porte à tenter la fortune qui réussit si bien à leurs voisins. De là, ouverture de nouveaux magasins, établis, départ de nouvelles manufactures, séparation de nouvelles industries, en rivalité avec les anciennes, production augmentée, doublée d'abord, puis triplée, quadruplée, encombrement des marchés, manque d'écoulement, stagnation des affaires en général, dépression qui s'en suit chez les producteurs, les consommateurs et enfin crise finissant par une catastrophe qui vient engloutir les imprudents qui se sont risqués inconsidérément dans la voie difficile et dangereuse des affaires. Et puis, tout recommence en neuf, et viennent quelques années de prospérité encore. Tel est le spectacle qui se déroule d'année en année aux yeux de l'observateur. Or, nous sommes précisément dans une de ces crises périodiques, et il n'est pas étonnant que l'industrie laitière, l'une des plus importantes de notre province, soit une des premières à souffrir du mal général.

Passons maintenant à la seconde cause. Celle-là, c'est tout simplement un fait dont l'existence nous a été indiquée par les journaux agricoles anglais. Cette importation considérable de viande étrangère a permis à toute une classe de consommateurs qui généralement mangent du fromage lorsque la viande est chère, de manger de la viande, celle-ci leur étant livrée à bas prix. Il s'en est suivi une demande beaucoup moins active de fromage étranger, et comme, depuis une couple d'années, on pro-

—Entrez, mettez-vous un moment à l'abri, je vais vous accompagner.

—Merci, Monsieur, mais je dois rassurer Mademoiselle; les femmes sont affolées là-bas et ne lui sont pas de grand secours... Je vais lui annoncer que vous voulez bien venir.

—Attendez au moins un instant... Trêvez, un verre de rhum... Hâtez-vous !

L'ancien matelot rentra en courant dans la maison, tandis que son maître, sans prendre souci de la pluie qui tombait par torrents, interrogeait avec intérêt le vieux domestique de Kerouez.

Celui-ci but d'un trait la liqueur réconfortante qu'on lui apportait presque aussitôt.

"A votre santé, Monsieur, et merci bien !" dit-il, tendant à Trêvez le verre vide. "Alors, je vais dire à Mademoiselle que vous allez venir ?

(A suivre)

Feuilleton du COURRIER DU CANADA

15 Avril 1886 — No 4

LE MANOIR DES CELIBATAIRES

(Suite)

"Si le mari de Blanche pouvait soupçonner le vieil ami de son père, Blanche n'eût-elle pas dû, elle, prendre le parti de celui qui l'avait tenue, enfant, sur ses genoux ? N'eût-elle pas dû, par un reste d'égards pour moi, dans un sentiment d'expiation même, prévenir par sa douce influence féminine—et son mari l'adorait !—le procès où l'honneur de mon pauvre cher parrain, si loyal et si sincère, reçut en quelque sorte une atteinte ? Ah ! cette femme n'avait pas de cœur ! Et j'ose le dire, Henri tu souffrirais moins de perdre la charmante compagne de ton foyer (Dieu te garde d'un tel chagrin !) que je n'ai souffert, moi, d'avoir donné mon cœur à une femme indigne de tendresse, d'avoir aimé dans le vide !

"Mon oncle dut payer la somme

dont son propre billet le faisait débiteur. Ce remboursement inopiné compromettrait sa modeste situation, et il avait pris en haine les lieux où sa bonne foi avait été soupçonnée. Il partit pour l'Amérique.

"—J'ai fait de toi un rêveur," me dit-il fiévreusement. "Vois où ces idées de désintéressement et d'insouciance m'ont mené ! J'ai-raï dû, moi aussi, soupçonner mon ancien ami et exiger la destruction sous mes yeux de mon obligation... Mais je serai désormais un homme d'argent... Je mourrai ou je ferai fortune pour toi, mon cher enfant."

"Rien ne put le retenir. J'eus rarement de ses nouvelles; j'appris seulement qu'il s'était associé pendant la guerre de sécession à un négociant habile, qu'il avait gagné de l'argent dans les fournitures, acquis à peu de frais des terrains arifères, puis fondé une banque à Boston.

"Pauvre oncle ! il pouvait s'enrichir, mais faire un dieu de l'argent, jamais ! A la première nouvelle de nos désastres, il quitta tout, et, puisant dans son patriotisme une seconde jeunesse, il s'engagea dans les zouaves de Charette et se battit comme on se battait dans ce corps-là.

"Après la guerre, il vint ici, épuisé, et ne fit plus que languir... C'est l'été dernier qu'il s'est éteint entre mes bras, son noble esprit se

dégageant de plus en plus des choses de la terre, et son cœur si tendre trouvant, dans les idées religieuses qui l'animaient, une paix qui seule peut me consoler de sa perte.

"Je songeai dès lors à quitter le service. Sa mort me fit riche, plus riche que je ne l'avais jamais désiré. A quoi bon ce dont on jouit seul ?... Je m'établis en pleine campagne bretonne, dans une maison isolée, une vraie maison de célibataires... Ancien prieur, détruite en partie en 1792, elle fut restaurée à la fin du siècle par un vieux garçon qui la légua aux moines, ses anciens possesseurs. Mais ceux-ci ne crurent pas pouvoir s'établir de nouveau dans le pays, les terres qui les faisaient vivre avaient d'ailleurs été morcelées ou sont tombées en friche. Ils mirent en vente cette demeure solitaire, deux vieillards non mariés s'y succédèrent, puis mon oncle en hérita : c'en était assez, n'est-ce pas ? pour justifier le nom sous lequel on la désignait indifféremment avec celui de Kermanach : on l'appelle en effet le *Manoir des célibataires*.

"Les portraits de ses derniers possesseurs sont demeurés dans la salle à manger... Le mien leur fera suite un jour, car, malgré le bon vouloir de ta chère compagne, je ne me marierai jamais... Elle me trouverait, dis-tu, une femme aussi charmante qu'elle. De cela, je doute; et en fut-il ainsi, je refuserais d'apporter à

une jeune fille confiante et joyeuse les tristesses, les déceptions, les luttes d'un cœur qui a beaucoup souffert.

"Le lieu que j'habite est triste et isolé; la maison, trop vaste pour moi et fermée en partie, est entourée de landes grises qui s'étendent jusqu'à la mer. Mais je goûte une absolue tranquillité. Les voisins ne me gênent guère... Les seuls qui pourraient offrir quelques ressources à un homme moins ennemi que moi de la solitude,—le comte de Kerouez, sa mère et sa fille,—viennent de temps en temps à peu près aussi austère que la mienne, et nous avons ensemble des rapports que la morgue du comte et la réserve froide et hautaine de Mlle Alix de Kerouez ne me font pas désirer de voir plus fréquents.

"Je lis, je travaille... Les jours monotones passent, dit-on, plus vite que les autres, et quand j'arriverai au terme de ma carrière, aucun lien ne me retiendra ici-bas, puisque je ne suis nécessaire à personne... Les déchirements de la séparation me resteront inconnus, du moins, si je n'ai pas eu la joie d'être aimé..."

III

Gérard avait achevé sa lecture et s'était de nouveau plongé dans sa rêverie. La nuit s'avancait, et le feu qu'il ne songeait plus à entretenir s'effondrait doucement, ne jetant plus que des lueurs affaiblies. Tout

à coup, au milieu du fracas des éléments, la cloche de la porte d'entrée retentit et les aboiements du chien de garde se firent entendre, furieux et inquiets. Gérard, brusquement arraché à ses pensées, se leva, prit sa lampe et sortit aussitôt de la chambre.

La maison était séparée de la route par une vaste cour. Parler d'une fenêtre eût été bien inutile, les voix se fussent perdues dans l'ouragan. D'ailleurs, pour sonner à cette heure et par un temps pareil, il fallait qu'un accident fût survenu et qu'on eût un pressant besoin de secours.

Gérard descendit précipitamment le large escalier de pierre, posa sa lampe dans le vestibule et fit glisser le lourd verrou de la porte. A ce moment, son domestique, un ancien matelot du siège de Paris, le rejoignait effaré, à demi vêtu.

"Ne sortez pas sans manteau, commandant !" s'écria-t-il en voyant son maître ouvrir.

Mais Gérard, sans l'écouter, haussa les épaules.

Les appels répétés de la cloche continuaient à retentir et les piaffements d'un cheval se faisaient entendre, éclaboussant l'eau des larges flaques qui couvraient la route.

Gérard ouvrit la porte.

"Qui êtes-vous ?" demanda-t-il d'une voix brève.

"Monsieur, pardonnez-moi de

duit beaucoup plus de fromage en Angleterre qu'auparavant, la consommation de ce fromage a contribué encore à diminuer les importations étrangères rendues moins nécessaires par la présence de viande à bas prix sur les marchés.

Pour le cas qui est de la troisième cause, la production de fromage et de beurre de mauvaise qualité, elle découle des deux autres. En effet, autant dans les années d'abondance les marchés se montrent faciles même pour des articles de qualité inférieure, autant dans les années de dépression commerciale ces mêmes articles sont impitoyablement mis de côté ou cotés au plus bas prix. Cela est malheureusement trop prouvé cette année, par les transactions en beurre et en fromage. Tandis que les bons produits s'écoulaient assez facilement à des prix relativement bas, il n'y avait pas le moindre écoulement pour les qualités inférieures, et on a vu des fabriques ne payer à leurs patrons que 35 centins par cent livres de lait.

Les causes de la crise connues et étudiées, voyons maintenant s'il y a moyen de prévenir et d'empêcher de pareils désastres.

(A suivre)

SOMMAIRE

France
Conférences du R. P. Monsabré
La crise de l'industrie laitière
FEUILLETON.—Le manoir des célibataires
Mensonge officiel
Société d'industrie laitière
Petite Gazette
Conseil législatif
Parlement fédéral
A l'Assemblée
La question irlandaise
Nécrologie
Echos & nouvelles.

ANNONCES NOUVELLES

Société de Construction Permanente de Québec
J G Goudreau
Cour Supérieure—G F Maguire
Palme et Semaines Saintes notées à vendre—
L. Brousseau.
Avis—Réverend M. Thiboutot
Un chien p-rdu
Baza en faveur de l'Eglise Saint-Sauveur de
Québec.
Gants de Chevreau.—Belan Brothers
Un logement demandé—John F. Hosack
La Banque Nationale—P. Lafrance
Bazar annuel.—L. L. Paradis, ptre
Le Pain-Killer de Perry Davis
Cathartique composé de Campbell
Elixir tonique de Campbell

CANADA

QUÉBEC, 15 AVRIL 1886

MENSONGE OFFICIEL

L'Electeur est lancé dans les Comptes Publics, et c'est merveille de voir la façon dont il s'ébat dans les chiffres officiels.

Son article est intitulé : *Mensonge officiel. Mensonge officiel !* C'est l'organe libéral de Québec qui dit cela ! Ne se rappelle-t-il pas que le gouvernement néfaste du coup d'Etat, dont il a été l'un des plus zélés claqueurs, n'a vécu que par le mensonge officiel ? Ne se rappelle-t-il pas que l'un de ses fétiches, l'honorable M. Langelier n'a pu faire déclarer par la Chambre d'Assemblée la véracité de sa parole de ministre, mise en doute par M. Chapleau ? *Mensonge officiel !* C'est au parti libéral et aux gouvernements libéraux que s'appliquent ces paroles flétrissantes.

Quant aux Comptes Publics, l'Electeur n'y entend goutte. Il y a un surplus réel d'une dizaine de mille piastres. Les financiers du journal rouge auront beau brasser les chiffres, ils n'arriveront pas à un autre résultat. Et le discours sur le budget prouvera aux moins intelligents que les finances sont restaurées.

Un échantillon du genre d'argumentation financière de l'Electeur :

Maintenant, on trouve que dans le cours de l'année le gouvernement a fait un emprunt temporaire à la banque de Montréal de \$450 000 00 [page 10] et qu'il n'a remboursé (page 11) que \$300 000 : il a donc employé pour ses dépenses ordinaires cette différence de \$150 000 évidemment consacrée à couvrir le déficit.

Ce donc est monumental. Où est la preuve que la balance de cet emprunt a été employée aux dépenses ordinaires ? L'Electeur n'en souffle mot ; mais il n'en conclut pas avec moins d'aplomb : donc etc.,

Il est inutile, pour le moment,

d'insister plus longtemps sur l'inanité des élucubrations de l'Electeur. Nous aurons occasion d'y revenir lorsque l'exposé financier sera soumis à la Chambre.

SOCIÉTÉ D'INDUSTRIE LAITIÈRE

La convention de cette société a eu lieu hier, sous la présidence de M. de La Bruère. Nous avons publié dans notre dernière édition le discours du Président.

Étaient présents parmi les membres de la société : M. M. E. A. Barnard, l'abbé Gérin, curé de Saint-Justin, l'abbé S. Garon, curé de Saint-Sébastien, J. C. Chapais, J. Painchaud, J. N. Archambault, J. de La Broquerie, Taché, Ewing, etc. Plusieurs députés assistaient aux séances.

M. J. C. Chapais a suggéré de publier des noms des manufacturiers de beurre et de fromage qui remportent des récompenses aux expositions et de distribuer des diplômes à ces industriels méritants. M. l'abbé Gérin a prononcé un excellent discours à la deuxième séance. Il a démontré l'importance du rôle du clergé en agriculture.

M. Barnard a fait un discours très pratique et très convainquant, dans lequel il a fait ressortir l'influence du progrès agricole sur l'augmentation de la richesse publique. Il a démontré que le chiffre des produits agricoles, dans notre province, peut-être doublé et triplé. Il a aussi parlé des engrais et de la valeur comparée des fumiers et des engrais artificiels. Les premiers sont supérieurs aux derniers. Mais il est malheureux qu'on n'en tire pas meilleur parti. M. Barnard a insisté sur l'encouragement qu'on doit donner aux écoles d'agriculture.

M. Taché a donné lecture d'un travail de M. Lynch de Danville sur les produits de laiterie.

Somme toute, cette réunion de la société d'industrie laitière a été très intéressante et très instructive.

PETITE GAZETTE

Les personnes qui ont été nommées pour solliciter des souscriptions dans les différentes rues de la Haute et la Basse ville, afin d'offrir un témoignage d'estime et de vénération à Son Eminence le Cardinal Taschereau, sont priées de vouloir bien se réunir à l'Hôtel de Ville jeudi soir à sept heures et demie pour faire rapport.

Le Secrétaire du Comité.

La reine Victoria aura atteint la cinquantième année de son règne l'année prochaine, le 20 juin 1887. On se prépare, en Angleterre, à célébrer cet anniversaire par de grandes fêtes nationales : on vote des adresses à la reine pour l'inviter à visiter, entourée des princes et princesses de sa famille, les principales villes du Royaume-Uni.

Le gouvernement de Québec a nommé M. D. N. St Cyr, de Québec, conservateur du musée du Département de l'Instruction Publique.

C'est une excellente nomination, et nous y applaudissons de tout cœur.

Il y a trois semaines que le vote sur la question Riel a eu lieu, et que MM. Mackenzie, Cartwright etc, ont approuvé l'exécution. Et p.c.s un journal libéral n'a encore jeté par dessus bord ces chefs du parti gris. M. Blake devrait donc être premier ministre, et l'on peut croire que tous nos libéraux accepteraient M. Cartwright comme ministre des finances.

Où est donc leur sincérité ? Et pourquoi ne mettent-ils pas ces hommes sur le même pied que Sir Jonh.

M. Joseph Frémont, président de l'Institut-Canadien, a donné hier devant cette société littéraire, une intéressante conférence sur *Pompeï, ses habitants, ses mœurs* etc.

Le conférencier a su instruire et amuser l'auditoire d'élite qui s'était rendu pour l'entendre.

Sir John Macdonald a pu sortir en voiture. On dit que les médecins lui ont prescrit un voyage de six mois dans le Sud.

A l'Assemblée

Plusieurs bills ont été lus une première fois ; un bon nombre ont pour but d'amender le Code civil et le Code municipal, qui ne peuvent se défendre.

Parmi les motions les plus importantes nous remarquons celle-ci :

M. MARION fait motion qu'un comité spécial composé de MM. Trudel, Demers, Picard, Sawyer, Martel, Owens, Bernatchez, Gagnon, Whyte, Desjardins et du moteur soit formé afin de prendre en considération tous les bills pour amender le Code municipal, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records, de faire rapport de temps à autre à cette chambre et de présenter un bill contenant tous les amendements adoptés par ce comité.

Une discussion s'élève ensuite entre M. McShane qui veut mettre un député irlandais, M. Carbray, dans le comité, et M. Picard qui prétend qu'on ne doit pas ainsi soulever de questions de race, en des matières comme celle-là ! survient M. Carbray qui demande de quoi il s'agit et déclare qu'il décline l'honneur de faire partie du comité. L'incident est clos.

La Chambre s'est ajournée à 6 heures.

Conseil Législatif

Séance du mercredi, le 14 avril 1886.

Présidence de l'honorable M. BOUCHER DE LA BRUÈRE.
La séance est ouverte à trois heures. Plusieurs pétitions sont déposées sur le bureau de la Chambre.

La pétition de la municipalité du village de Saint-Gabriel d'Hochelaga demandant l'annexion de ce village à la cité de Montréal, est lue et reçue.
L'honorable M. BEAUDRY—conseiller pour Alma—propose, si la chambre y consent, que la 51e des clauses règlements du Conseil soit suspendue, c'est-à-dire que cette chambre s'ajournera vendredi prochain, elle le soit jusqu'au mardi, le 27 avril courant.

L'honorable M. ROSS—conseiller pour Chouinard, premier ministre et commissaire de l'agriculture et des travaux publics.—Je crois que l'honorable conseiller pour Alma agit avec trop de précipitation, car la proposition qu'il vient de faire, pourrait être mise sur l'ordre du jour et suivre le cours régulier.

L'honorable M. CHAMPAGNE—conseiller pour Mille Isles—Si la Chambre décide que la proposition de l'honorable conseiller pour Alma soit mise sur l'ordre du jour, mon honorable collègue a devant lui tout le temps nécessaire pour agir de la sorte.

M. le PREMIER MINISTRE—Je ne vois aucune raison pour laquelle cette proposition ne suivrait pas le cours ordinaire des délibérations ; car l'honorable conseiller peut la mettre demain sur l'ordre du jour comme avis de motion, et la soumettre vendredi prochain à la considération de cette Chambre.

L'honorable M. LAVIOLETTE—conseiller pour de Lorimier—Les honorables membres qui désireraient partir vendredi après midi par le train de deux heures et demie, ne pourraient pas le faire. Il faudrait que la Chambre fût ajournée jeudi. C'est une simple remarque que je fais.

M. le PREMIER MINISTRE—C'est une vacance certaine trop longue et pourrait être préjudiciable aux intérêts de cette chambre et de la province.

L'honorable M. BEAUDRY—Il ne faut pas oublier les circonstances pour ainsi dire exceptionnelles dans lesquelles nous nous trouvons. Nous allons entrer bientôt dans la Semaine Sainte. Tous les honorables membres aiment sans aucun doute à se trouver au milieu de leurs familles, dans ce saint temps du Carême, et rien ne nous empêche d'y être. Nous n'avons rien à faire ici. Nous venons tous les jours en cette Chambre pour la forme ; l'ouvrage n'est pas encore prêt pour nous. Pourquoi ne pas suivre l'exemple d'Ottawa ? Puisque aucune mesure n'exige notre présence, l'ajournement propose ne peut porter préjudice aux intérêts de la province. Nous pouvons nous rendre dans nos familles pour la Semaine Sainte, et il n'en résultera aucun inconvénient. J'ai l'espoir que l'honorable premier ministre, après avoir examiné sérieusement cette question, se convaincra que l'ajournement ne rencontre aucune objection.

M. le PREMIER MINISTRE—Je présume que cette honorable Chambre n'a pas l'intention de discuter maintenant la question au mérite. Il s'agit tout simplement de savoir si, en laissant la proposition de l'honorable conseiller suivre le cours régulier, elle pourra être présentée en temps voulu par les règlements. Il n'y a pas de doute à ce sujet. L'avis de motion peut être mis sur l'ordre du jour de demain, et la proposition sera soumise à la séance de vendredi. J'insiste pour que nous suivions les règles de cette Chambre, puisque nous le pouvons si facilement, et je m'opposerai à tout ajournement qui sera préjudiciable aux affaires publiques de notre province.

L'honorable M. BEAUDRY—Puisque l'honorable premier ministre insiste et qu'il m'assure que j'ai le temps nécessaire pour faire la proposition que je viens de soumettre à cette Chambre, je suis prêt à me soumettre et je laisse ma proposition comme simple avis de motion.

La séance est levée.

Parlement fédéral

CHAMBRE DES COMMUNES

Ottawa, 14 avril.

M. MITCHELL demande que les ordres du jour soient épuisés rapidement en s'occupant autant que possible des motions qui n'exigent pas de débat.

Sir HECTOR LANGVIN dit que cela sera fait lundi prochain.

Sir HECTOR présente un bill relatif à l'émission des patentes pour les terres des sauvages. Lu pour la première fois.

L'hon. M. ROYAL demande si le gouvernement va prendre des mesures pour protéger les pêcheries dans le Manitoba.

L'hon. M. FOSTER répond que le gouvernement a résolu d'envoyer un inspecteur des pêcheries à Winnipeg et de placer des gardiens à divers endroits dans la province.

M. McINTYRE demande si le gouvernement a reçu quelque communication du gouvernement impérial relativement à la visite de l'hon. M. Sullivan et Ferguson, membres du gouvernement de l'Île du Prince Édouard, à Londres, ou relativement au non accomplissement des termes de l'union avec l'Île du Prince Édouard. Ces communications seraient-elles mises devant la chambre ?

Sir HECTOR LANGVIN répond que le gouvernement n'a reçu aucune communication de ce genre depuis le départ pour l'Angleterre des messieurs mentionnés.

M. LANDRY (Montmagny) demande copie de toute correspondance, par télégramme ou autrement, entre le gouvernement et les docteurs Jukes nommés pour s'enquérir de l'état mental de Louis Riel. Accordé.

M. EDGAR demande des états donnant le nom des officiers du département militaire canadien ou impérial en y comprenant le nom de son chef politique qui ont reçu des titres ou décorations de Sa Majesté pour la répression de la rébellion fennienne en 1870 ; les services rendus à la Rivière Rouge sous le commandement du colonel Wolsley et ceux rendus en 1885.

Il dit qu'on n'a pas besoin d'aristocratie en ce pays, et que ses idées à ce sujet sont ce qu'on pourrait appeler républicaines. Il ajoute qu'on n'aurait pas dû accorder des médailles aux volontaires qui ont pris part à la dernière insurrection du Nord-Ouest, qu'ils ne portent pas les médailles qui leur seront accordées.

Sir ADOLPHE CARON dit qu'il n'a aucune objection à fournir l'état demandé par l'honorable député qui vient de parler. Il n'y a aucun doute que Sa Gracieuse Majesté n'a pas consulté l'honorable député lorsqu'elle a, avec tant de courtoisie, accordé des honneurs à plusieurs canadiens pour les services qu'ils avaient rendus dans la suppression des deux rébellions (1870 et 1885) (Rires et applaudissements).

Quant aux opinions démocratiques de l'honorable député, il n'y a pas à craindre qu'il refuse de telles distinctions quand elles lui seront offertes. (Ecoutez, écoutez) Il n'est pas surprenant qu'il adopte une semblable ligne de conduite, lui qui s'est donné tant de mal pour défendre la rébellion et les rebelles.

M. GAULT dit qu'il aimerait que ceux qui ont fait le service lors de l'invasion fennienne de 1870 reussent des médailles.

Sir RICHARD CARTWRIGHT dit que les forces militaires qui ont fait la campagne du Nord-Ouest ont rendu de grands services non seulement au Canada mais à l'empire britannique. (Ecoutez, écoutez et appl.) Le gouvernement aurait dû faire des démarches auprès des autorités impériales pour que les commandants des différents corps fussent récompensés. Tant que nous vivrons sous le régime monarchique, nous devons continuer à accepter les honneurs qui nous sont conférés par le Souverain. (Appl.) La séance du soir est consacrée à l'examen de plusieurs projets de loi. La chambre est ajournée à 10 h 45 heures.

La question irlandaise

Londres, 14.—M. Gladstone a adressé la réponse suivante au télégramme de félicitations qu'il a reçu, lundi dernier, du maire de Boston. « J'ai reçu votre télégramme. Je vous remercie de votre courtoisie pour m'avoir informé de ce qui s'était passé à l'Assemblée tenue à Boston, lundi, pour adopter une ligne de conduite à propos du projet de loi relatif à l'Irlande. Je sens que l'opinion publique en Amérique, de concert avec elle l'est avec celle de notre pays, est un encouragement puissant pour le gouvernement de Sa Majesté.

Londres, 14.—On a fait des arrangements en vue de la grande assemblée de l'union loyale et patriotique qui aura lieu au théâtre de Sa Majesté dans le but de dénoncer le projet de *home rule* de Gladstone. 4,000 personnes seront présentes.

Les abords de l'Opera House où l'assemblée était tenue, étaient remplis d'une foule considérable de personnes. Toutes les rues étaient remplies plusieurs heures avant l'assemblée. Plus de quatre cents orangistes de Belfast et de Liverpool vinrent à Londres pour assister à l'assemblée. Le plus grand enthousiasme régnait dans l'assemblée. L'estrade était décorée de Union Jacks.

Les lords Hartington, Salisbury et Randolph Churchill furent reçus par des applaudissements enthousiastes.

L'assemblée chanta la « Rule Britannia. »

On a lu des lettres du duc d'Argyll et de lord Derby, dans lesquelles leurs

auteurs dénoncent le bill de *Home Rule*. Ils disent qu'il expose le pays à un sérieux danger.

Lord Cowper qui présidait l'assemblée a dit : « Nous sommes en présence d'une grande difficulté nationale. Je suis heureux de voir des représentants de tous les partis s'unir pour détourner le danger qui nous menace. Mon expérience comme ex-vice roi d'Irlande me prouve que le *Home Rule* n'est pas désiré par la grande majorité du peuple. Si ce bill est adopté cette année, on peut dire que ce sera une année désastreuse et que ce sera le commencement de la chute de l'empire britannique. »

Lord Hartington a proposé que le bill de M. Gladstone tendant à annuler l'union législative sera très préjudiciable aux deux pays. Lord Hartington a répété à l'assemblée ce qu'il avait dit dans son discours devant le parlement. Il a prétendu que le pays ne s'était pas prononcé de manière à donner la garantie à M. Gladstone que le pays désirait ce changement constitutionnel.

M. Ryland (libéral) qui a secondé la proposition de lord Hartington, a été vivement applaudi.

Lord Salisbury en se levant pour parler fut reçu par des applaudissements enthousiastes.

Il a proposé qu'une requête exprimant les sentiments de l'assemblée soit adressée au parlement. « Nous sommes, dit-il, en présence d'une question au-dessus des divergences de parti, nous sommes en présence du plus grand danger qui ait jamais menacé l'empire. »

Il a dit que le projet de fédération appartenait au domaine des idées politiques et non aux idées pratiques. On demande au pays d'avoir confiance dans le peuple irlandais et cependant les rodeurs de nuit et les *Ribbon societies* commettent le meurtre la nuit et le jour. On attribue tout cela aux paysans. « Je ne prétends pas, dit-il, que le peuple irlandais est plus mauvais qu'un autre ; mais dans les circonstances actuelles il est impossible de lui accorder une liberté complète.

« Le futur gouvernement de l'Irlande ne serait pas une cause de difficultés insurmontables si le peuple de l'Angleterre demeure loyal à l'empire.

« L'Irlande a besoin d'une administration sage, ferme et conforme à la loi.

« Ce serait une chose terrible si par le manque de cœur de l'Angleterre, le peuple irlandais était abandonné à l'anarchie qui résulterait du *Home Rule*.

« On connaît les difficultés qui existent entre les deux pays depuis des siècles, et on nous demande de consentir à quelque chose de semblable à la rédition ignominieuse d'une grande nation qui aurait perdu une bataille.

« La séparation ferait perdre le prestige à l'Angleterre et donnerait des doutes sur sa puissance. Elle affecterait l'attachement des colonies et affaiblirait l'influence du pays vis-à-vis du monde entier.

« L'espèce de capitulation de M. Gladstone amènerait des désastres qu'on aurait jamais vus dans l'histoire de l'Angleterre. Nos ennemis les verraient avec une joie sinistre et nos amis avec honte, confusion et désespoir. (Applaudissements.)

M. Goschen a secondé les propositions des lords Hartington et Salisbury et elles ont été adoptées à l'unanimité.

Nécrologie

Il y a donc un glaive qui se balance sur nos têtes ; il y a donc une main prête à frapper au début comme au terme de la course et qui demande des victimes à l'âge des illusions et des joies comme aux années où il ne reste qu'expérience et passé !... On êtes vous donc jours de jeunesse ? Est-ce pour nous apprendre la fragilité de vos enchantements que la mort se plaît à vous interrompre au milieu de nous ?

Il n'y a encore que quelques semaines Marie Henriette Bégin, élève du couvent de Kamouraska, paraissait en bonne santé et prenait part aux exercices de la communauté, appliquée comme toujours à l'étude, et joyeuse en récréation, lorsque tout à coup nous nous aperçûmes de sa disparition au milieu de nous. Sentant les premières atteintes du terrible mal qui devait la conduire si vite au tombeau, elle était restée chez ses parents. La maladie peu inquiétante d'abord, fit des progrès si rapides et si alarmants que les ressources de l'art furent impuissantes pour la ramener à la santé, et le vendredi matin, 2 du courant, notre compagne chérie rendit sa belle âme à Dieu.

Il est impossible de dépeindre la douleur des Religieuses et des élèves du couvent à cette nouvelle. Ce fut un coup de foudre, la consternation se lisait sur tous les visages ; la mort semblait étreindre, tous les cœurs. Quatorze ans !... c'est bien jeune pour mourir ! mais la mort, l'impitoyable mort ne se plaît elle pas à moissonner les fleurs fraîchement écloses. Henriette était une des élèves les plus accomplies. Sa piété touchante qui ne s'est pas démentie pendant sa maladie faisait notre édification. Son aimable caractère lui faisait compter autant d'amies que de compagnes. Ses talents solides, joints à un esprit enjoué, et à un juge-

ment ferme la faisaient estimer de toutes ses maîtresses, qui n'ont qu'une voix pour redire son exactitude à remplir ses devoirs et son application au travail.

Dors en paix, chère amie, ton souvenir vivra longtemps parmi nous, comme l'une des plus chères compagnes que nous ayons eues. Nous ne le verrons plus qu'au ciel, où tes vertus reçoivent leur récompense. Aux pieds de la Vierge immaculée, que tu aimais tant, pense à nous, toi que nous n'oublierons jamais.

Kamouraska, 8 avril 1886.

Echos & nouvelles

Juge de paix

M. Pierre Légié, de Charlesbourg, vient d'être nommé juge de paix.

Hussards

Les Hussards Canadiens de la Reine ont commencé leurs exercices annuels.

Incendie

Un incendie a éclaté, la semaine dernière, chez M. Thomas Proulx, de la paroisse de St. Michel Montmagny, et a causé des dommages pour \$200.

Il y a eu un autre incendie chez M. O. Ouellet au même village.

—Lisez toutes les annonces des médecins de printemps, choisissez alors la Salsepareille d'Ayer, la meilleure pour purifier le sang.

Cour Criminelle

La cause pour assaut et vol sur le hongrois Mulnar dans laquelle sont impliqués Alphonse Berthiaume, Jean Rancourt et Alphonse Piton, tavernier à Saint-Roch, est commencée d'hier. La preuve de la couronne est terminée.

La première bécasse

Le Nemrod canadien, M. Portugais, qui de temps immémorial fait lever chaque année la première bécasse, a de nouveau accompli cet exploit, mardi, à Lorette.

Mort d'une centenaire

On annonce la mort, à l'âge avancé de 104 ans, de Mme Dinny, de Storeham. Cette femme n'a jamais été malade, et presque jusqu'au dernier moment elle a joui de toutes ses facultés et elle a pu sortir. Elle était native d'Irlande et demeurait au pays depuis plus de 80 ans.

—Pourquoi s'épuiser en toussant toute la nuit, quand le Pectoral Cerise d'Ayer calme, soulage et guérit.

Accident

Lundi dernier, M. P. Rousseau, de Saint-Pierre, revenant du saut Montmorency à l'île d'Orléans, en compagnie de son neveu, M. Ls. Noël, fils de M. Evariste Noël, et de deux demoiselles Grenier, de Beaufort.

A peu près au milieu du chenal, la glace s'effondra tout à coup et tous tombèrent à l'eau à l'exception de M. Rousseau.

Le jeune homme parvint à sauver avec beaucoup de difficultés les deux jeunes filles pendant que M. Rousseau s'efforçait d'empêcher son cheval de se noyer, ce à quoi il ne put réussir. Tout est disparu, cheval et voiture ; perte d'au moins \$150.

Sans le dévouement tout à fait digne de tout éloge de M. Pincomb, propriétaire de la nouvelle fabrique de peinture on aurait aujourd'hui à déplorer la mort du jeune Noël. M. Pincomb est allé, au péril de sa vie, en rampant sur la glace, lui porter une gaffe au bout de laquelle était attachée une amarre. Ce n'est que par ce moyen qu'il a pu l'amener à terre. Il était temps, car le jeune homme plongeait pour la troisième fois, et il dit lui-même tout haut qu'il doit son salut à l'héroïsme de M. Pincomb. Nous tenons ces renseignements du curé de Saint-Pierre, lui-même, qui est arrivé, hier matin, en chaloupe, seul moyen de transport actuellement.

On nous dit que le chenal du nord est entièrement libre de glace.

Le tunnel sous-marin.

ENTRE LA FRANCE ET L'ANGLETERRE.

La question du tunnel de la Manche revient de nouveau à l'ordre du jour. Une réunion annuelle des actionnaires du chemin de fer sous marin a eu lieu, à Londres, sous la présidence de E. W. Walkins, membre de la Chambre des communes. Les travaux abandonnés, depuis trois années, sur l'ordre de M. Chamberlain, a dit l'orateur, sont restés intacts et sur un parcours de 2,200 mètres, pas une goutte d'eau n'a pénétré dans le tunnel.

De plus, les inspecteurs des ponts et chaussées d'Angleterre, dans leur dernière séance, ont adopté une résolution pour la reprise des travaux, attendu que dans sa conviction, l'opération est parfaitement réalisable. Enfin le président a déclaré que le conseil d'administration demandera au gouvernement la permission de reprendre les travaux au point où ils sont restés et d'achever cette œuvre gigantesque ; quand le tunnel sera fini, l'on commencera de suite les travaux du chemin de fer ; et il est à espérer que les représentants de la nation anglaise qui désirent rester avec la France, ne feront aucun refus à l'autorisation demandée.

Conférencé

M. Couture, médecin vétérinaire, a donné hier soir au Cercle de LaSalle, une conférence des plus intéressantes et des plus instructives sur l'élevage du bétail. Il nous a fait une description détaillée d'un *ranch*, de la ronde et du triage du bétail. Il nous a aussi donné une juste idée des profits que réalisaient les éleveurs et de l'étendue de terrains qu'ils possèdent au Canada et aux États-Unis. L'habile conférencier a terminé

par une étude sur l'élève du mouton en Australie. Nous croyons que M. Couture est suffisamment connu du public pour qu'il ne soit pas nécessaire de faire de nouveau l'éloge de ses talents et de l'intérêt qu'il porte à l'art vétérinaire.

Recettes.

Destruction des rats et des souris par l'emploi de la renouëule bulbeuse.

La renouëule bulbeuse, haute de un à deux pieds, croît dans les prés et les pâturages. Cette plante qui fleurit tout l'été, renferme dans toutes ses parties à l'état frais, un principe très acre. C'est cette acréité qui la rend si vénéneuse pour les chevaux et les bêtes à cornes.

Des expériences positives ont constaté que les racines fraîches de la renouëule bulbeuse sont très propres à empoisonner les rats et les souris, lorsqu'on a la précaution de les piler et d'en faire un mélange avec de la graisse. La facilité avec laquelle on peut se la procurer doit engager les cultivateurs à lui accorder la préférence sur les poisons minéraux plus ou moins violents, dont on a si souvent à regretter l'emploi à cause des empoisonnements qu'ils occasionnent parmi la volaille et malheureusement, quelquefois parmi les humains.

Onguent et Pilules Holloway

Toutes les personnes affligées, de maux de jambes, plaies, ulcères et de maladies de peau et qui, par ignorance ou autres raisons, n'ont pas eu recours au traitement chirurgical, peuvent être guéries en faisant usage des purifiants, adoucissants et curatifs remèdes Holloway. Pour toutes les maladies externes, ce merveilleux Onguent donne les meilleurs résultats, en arrêtant l'inflammation, nettoyant les ulcérations et en restaurant une bonne santé. Les douleurs internes, les tortures rhumatismales et gouteuses les articulations dilatées, les gonflements scrofuleux et les muscles contractés sont guéris par d'actives frictions sur la peau avec cet Onguent. Dans toutes les affections sérieuses ou de longue durée, il faudra prendre, en même temps, des Pilules pour déraciner les derniers germes des dérangements et parvenir ainsi au résultat désiré.

Société de Construction Permanente de Québec.

Le premier de Mai prochain et après, la Société paiera à ses actionnaires un dividende semi-annuel de deux par cent sur le fonds capital.

Le livre des transferts d'actions sera fermé du vingtième au trentième jour d'avril courant inclusivement.

J. G. GOURDEAU, Secrétaire.

Québec, 14 Avril 1886.—15 j

CANADA, Province de Québec, District de Gaspé, Co de Bonaventure.

COUR SUPÉRIEURE, New Carleton.

Le sixième jour d'Avril 1886.

Devant la Procureure de la Cour Supérieure, agissant, en l'absence du District, d'un juge de la Cour.

"The Merchant's Bank of Halifax" co ps politique et incorporé agissant comme tel, ayant son principal bureau d'affaires en la cité d'Halifax, Province de Nouvelle-Ecosse, et une agence à Paspébiac, dans le comté de Bonaventure, dans la Province de Québec.

Philip Gosset, Philip Doherty et Clement Nicolle, tous de l'île de Jersey, en Europe, marchands et co-associés, faisant affaires comme tels à Paspébiac, dans le comté de Bonaventure et ailleurs en Canada, sous le nom et raison de LeBoutillier Frères.

Intimés

U la requête de "The Merchant's Bank of Halifax", et l'affidavit au soutien d'elle, par laquelle il apparaît que les Intimés sus-dits, résidant dans l'île de Jersey, en Europe, sont endettés envers la dite "Merchant's Bank of Halifax" en une somme au-dessus de deux cents piastres courant, qu'ils ont cessé leurs paiements, et demandant à ce qu'un caravel soit nommé aux biens et effets des Intimés.

Il est ordonné que par un avis à être inséré deux fois dans le "Morning Chronicle" un papier nouvelle publié dans la langue anglaise en la cité de Québec, et deux fois dans le "Courrier du Canada", un papier nouvelle publié dans la langue française aussi en la cité de Québec, les Intimés soient appelés à comparaitre sous six semaines de la dernière insertion de tel avis, et montrer cause, si cause il y a, contre la dite Requête.

(Signé) G. F. MAGUIRE, P. C. S.

Vraie copie

L. E. DANJOU, Proc. de la Requête.

Québec, 15 Avril 1886.—2 f

385

AVIS

Toute personne ayant des réclamations contre la succession de l'essire F. S. Pilote, de son vivant curé de St-Augustin, est priée de les présenter d'hui au 1er mai prochain. Nous prions respectueusement les personnes endettées envers la dite succession de régler avant la date susdite.

J. B. THIBOUTOT, Juge, Desservant, exécuteur testamentaire.

St-Augustin, 12 Avril 1886

Québec, 14 avril 1886.—15 f

382

Un chien perdu

UN chien à poil jaune, appartenant à M. L. N. J. De LaSalle, est disparu en cette ville hier. La personne ou les personnes qui l'auront trouvé sont priées de le remettre à l'Ecole de la cavalerie à la citadelle. Une récompense libérale sera donnée. Ce chien a un œil de crevé.

J. B. THIBOUTOT, Juge, Desservant, exécuteur testamentaire.

St-Augustin, 12 Avril 1886

Québec, 14 avril 1886.—15 f

382

Un chien perdu

UN chien à poil jaune, appartenant à M. L. N. J. De LaSalle, est disparu en cette ville hier. La personne ou les personnes qui l'auront trouvé sont priées de le remettre à l'Ecole de la cavalerie à la citadelle. Une récompense libérale sera donnée. Ce chien a un œil de crevé.

J. B. THIBOUTOT, Juge, Desservant, exécuteur testamentaire.

St-Augustin, 12 Avril 1886

Québec, 14 avril 1886.—15 f

382

Un chien perdu

UN chien à poil jaune, appartenant à M. L. N. J. De LaSalle, est disparu en cette ville hier. La personne ou les personnes qui l'auront trouvé sont priées de le remettre à l'Ecole de la cavalerie à la citadelle. Une récompense libérale sera donnée. Ce chien a un œil de crevé.

J. B. THIBOUTOT, Juge, Desservant, exécuteur testamentaire.

St-Augustin, 12 Avril 1886

Québec, 14 avril 1886.—15 f

382

Un chien perdu

UN chien à poil jaune, appartenant à M. L. N. J. De LaSalle, est disparu en cette ville hier. La personne ou les personnes qui l'auront trouvé sont priées de le remettre à l'Ecole de la cavalerie à la citadelle. Une récompense libérale sera donnée. Ce chien a un œil de crevé.

J. B. THIBOUTOT, Juge, Desservant, exécuteur testamentaire.

St-Augustin, 12 Avril 1886

Québec, 14 avril 1886.—15 f

382

Un chien perdu

UN chien à poil jaune, appartenant à M. L. N. J. De LaSalle, est disparu en cette ville hier. La personne ou les personnes qui l'auront trouvé sont priées de le remettre à l'Ecole de la cavalerie à la citadelle. Une récompense libérale sera donnée. Ce chien a un œil de crevé.

J. B. THIBOUTOT, Juge, Desservant, exécuteur testamentaire.

St-Augustin, 12 Avril 1886

Québec, 14 avril 1886.—15 f

382

Un chien perdu

UN chien à poil jaune, appartenant à M. L. N. J. De LaSalle, est disparu en cette ville hier. La personne ou les personnes qui l'auront trouvé sont priées de le remettre à l'Ecole de la cavalerie à la citadelle. Une récompense libérale sera donnée. Ce chien a un œil de crevé.

J. B. THIBOUTOT, Juge, Desservant, exécuteur testamentaire.

St-Augustin, 12 Avril 1886

Québec, 14 avril 1886.—15 f

382

Un chien perdu

UN chien à poil jaune, appartenant à M. L. N. J. De LaSalle, est disparu en cette ville hier. La personne ou les personnes qui l'auront trouvé sont priées de le remettre à l'Ecole de la cavalerie à la citadelle. Une récompense libérale sera donnée. Ce chien a un œil de crevé.

J. B. THIBOUTOT, Juge, Desservant, exécuteur testamentaire.

St-Augustin, 12 Avril 1886

Québec, 14 avril 1886.—15 f

382

Un chien perdu

UN chien à poil jaune, appartenant à M. L. N. J. De LaSalle, est disparu en cette ville hier. La personne ou les personnes qui l'auront trouvé sont priées de le remettre à l'Ecole de la cavalerie à la citadelle. Une récompense libérale sera donnée. Ce chien a un œil de crevé.

J. B. THIBOUTOT, Juge, Desservant, exécuteur testamentaire.

St-Augustin, 12 Avril 1886

Québec, 14 avril 1886.—15 f

382

Un chien perdu

UN chien à poil jaune, appartenant à M. L. N. J. De LaSalle, est disparu en cette ville hier. La personne ou les personnes qui l'auront trouvé sont priées de le remettre à l'Ecole de la cavalerie à la citadelle. Une récompense libérale sera donnée. Ce chien a un œil de crevé.

J. B. THIBOUTOT, Juge, Desservant, exécuteur testamentaire.

St-Augustin, 12 Avril 1886

Québec, 14 avril 1886.—15 f

382

Un chien perdu

UN chien à poil jaune, appartenant à M. L. N. J. De LaSalle, est disparu en cette ville hier. La personne ou les personnes qui l'auront trouvé sont priées de le remettre à l'Ecole de la cavalerie à la citadelle. Une récompense libérale sera donnée. Ce chien a un œil de crevé.

J. B. THIBOUTOT, Juge, Desservant, exécuteur testamentaire.

St-Augustin, 12 Avril 1886

Québec, 14 avril 1886.—15 f

382

Un chien perdu

UN chien à poil jaune, appartenant à M. L. N. J. De LaSalle, est disparu en cette ville hier. La personne ou les personnes qui l'auront trouvé sont priées de le remettre à l'Ecole de la cavalerie à la citadelle. Une récompense libérale sera donnée. Ce chien a un œil de crevé.

J. B. THIBOUTOT, Juge, Desservant, exécuteur testamentaire.

St-Augustin, 12 Avril 1886

Québec, 14 avril 1886.—15 f

382

Un chien perdu

UN chien à poil jaune, appartenant à M. L. N. J. De LaSalle, est disparu en cette ville hier. La personne ou les personnes qui l'auront trouvé sont priées de le remettre à l'Ecole de la cavalerie à la citadelle. Une récompense libérale sera donnée. Ce chien a un œil de crevé.

J. B. THIBOUTOT, Juge, Desservant, exécuteur testamentaire.

St-Augustin, 12 Avril 1886

Québec, 14 avril 1886.—15 f

382

Un chien perdu

UN chien à poil jaune, appartenant à M. L. N. J. De LaSalle, est disparu en cette ville hier. La personne ou les personnes qui l'auront trouvé sont priées de le remettre à l'Ecole de la cavalerie à la citadelle. Une récompense libérale sera donnée. Ce chien a un œil de crevé.

J. B. THIBOUTOT, Juge, Desservant, exécuteur testamentaire.

St-Augustin, 12 Avril 1886

Québec, 14 avril 1886.—15 f

382

Un chien perdu

UN chien à poil jaune, appartenant à M. L. N. J. De LaSalle, est disparu en cette ville hier. La personne ou les personnes qui l'auront trouvé sont priées de le remettre à l'Ecole de la cavalerie à la citadelle. Une récompense libérale sera donnée. Ce chien a un œil de crevé.

J. B. THIBOUTOT, Juge, Desservant, exécuteur testamentaire.

St-Augustin, 12 Avril 1886

Québec, 14 avril 1886.—15 f

382

Un chien perdu

UN chien à poil jaune, appartenant à M. L. N. J. De LaSalle, est disparu en cette ville hier. La personne ou les personnes qui l'auront trouvé sont priées de le remettre à l'Ecole de la cavalerie à la citadelle. Une récompense libérale sera donnée. Ce chien a un œil de crevé.

J. B. THIBOUTOT, Juge, Desservant, exécuteur testamentaire.

St-Augustin, 12 Avril 1886

Québec, 14 avril 1886.—15 f

382

Un chien perdu

UN chien à poil jaune, appartenant à M. L. N. J. De LaSalle, est disparu en cette ville hier. La personne ou les personnes qui l'auront trouvé sont priées de le remettre à l'Ecole de la cavalerie à la citadelle. Une récompense libérale sera donnée. Ce chien a un œil de crevé.

J. B. THIBOUTOT, Juge, Desservant, exécuteur testamentaire.

St-Augustin, 12 Avril 1886

Québec, 14 avril 1886.—15 f

382

Un chien perdu

UN chien à poil jaune, appartenant à M. L. N. J. De LaSalle, est disparu en cette ville hier. La personne ou les personnes qui l'auront trouvé sont priées de le remettre à l'Ecole de la cavalerie à la citadelle. Une récompense libérale sera donnée. Ce chien a un œil de crevé.

J. B. THIBOUTOT, Juge, Desservant, exécuteur testamentaire.

St-Augustin, 12 Avril 1886

Québec, 14 avril 1886.—15 f

382

Un chien perdu

UN chien à poil jaune, appartenant à M. L. N. J. De LaSalle, est disparu en cette ville hier. La personne ou les personnes qui l'auront trouvé sont priées de le remettre à l'Ecole de la cavalerie à la citadelle. Une récompense libérale sera donnée. Ce chien a un œil de crevé.

J. B. THIBOUTOT, Juge, Desservant, exécuteur testamentaire.

St-Augustin, 12 Avril 1886

Québec, 14 avril 1886.—15 f

382

Un chien perdu

UN chien à poil jaune, appartenant à M. L. N. J. De LaSalle, est disparu en cette ville hier. La personne ou les personnes qui l'auront trouvé sont priées de le remettre à l'Ecole de la cavalerie à la citadelle. Une récompense libérale sera donnée. Ce chien a un œil de crevé.

J. B. THIBOUTOT, Juge, Desservant, exécuteur testamentaire.

St-Augustin, 12 Avril 1886

Québec, 14 avril 1886.—15 f

382

Un chien perdu

UN chien à poil jaune, appartenant à M. L. N. J. De LaSalle, est disparu en cette ville hier. La personne ou les personnes qui l'auront trouvé sont priées de le remettre à l'Ecole de la cavalerie à la citadelle. Une récompense libérale sera donnée. Ce chien a un œil de crevé.

J. B. THIBOUTOT, Juge, Desservant, exécuteur testamentaire.

St-Augustin, 12 Avril 1886

Québec, 14 avril 1886.—15 f

382

Un chien perdu

UN chien à poil jaune, appartenant à M. L. N. J. De LaSalle, est disparu en cette ville hier. La personne ou les personnes qui l'auront trouvé sont priées de le remettre à l'Ecole de la cavalerie à la citadelle. Une récompense libérale sera donnée. Ce chien a un œil de crevé.

J. B. THIBOUTOT, Juge, Desservant, exécuteur testamentaire.

St-Augustin, 12 Avril 1886

Québec, 14 avril 1886.—15 f

382

Un chien perdu

UN chien à poil jaune, appartenant à M. L. N. J. De LaSalle, est disparu en cette ville hier. La personne ou les personnes qui l'auront trouvé sont priées de le remettre à l'Ecole de la cavalerie à la citadelle. Une récompense libérale sera donnée. Ce chien a un œil de crevé.

J. B. THIBOUTOT, Juge, Desservant, exécuteur testamentaire.

St-Augustin, 12 Avril 1886

Québec, 14 avril 1886.—15 f

382

Un chien perdu

UN chien à poil jaune, appartenant à M. L. N. J. De LaSalle, est disparu en cette ville hier. La personne ou les personnes qui l'auront trouvé sont priées de le remettre à l'Ecole de la cavalerie à la citadelle. Une récompense libérale sera donnée. Ce chien a un œil de crevé.

J. B. THIBOUTOT, Juge, Desservant, exécuteur testamentaire.

St-Augustin, 12 Avril 1886

Québec, 14 avril 1886.—15 f

382

Un chien perdu

UN chien à poil jaune, appartenant à M. L. N. J. De LaSalle, est disparu en cette ville hier. La personne ou les personnes qui l'auront trouvé sont priées de le remettre à l'Ecole de la cavalerie à la citadelle. Une récompense libérale sera donnée. Ce chien a un œil de crevé.

J. B. THIBOUTOT, Juge, Desservant, exécuteur testamentaire.

St-Augustin, 12 Avril 1886

Québec, 14 avril 1886.—15 f

382

Un chien perdu

UN chien à poil jaune, appartenant à M. L. N. J. De LaSalle, est disparu en cette ville hier. La personne ou les personnes qui l'auront trouvé sont priées de le remettre à l'Ecole de la cavalerie à la citadelle. Une récompense libérale sera donnée. Ce chien a un œil de crevé.

J. B. THIBOUTOT, Juge, Desservant, exécuteur testamentaire.

St-Augustin, 12 Avril 1886

Québec, 14 avril 1886.—15 f

382

Un chien perdu

UN chien à poil jaune, appartenant à M. L. N. J. De LaSalle, est disparu en cette ville hier. La personne ou les personnes qui l'auront trouvé sont priées de le remettre à l'Ecole de la cavalerie à la citadelle. Une récompense libérale sera donnée. Ce chien a un œil de crevé.

J. B. THIBOUTOT, Juge, Desservant, exécuteur testamentaire.

St-Augustin, 12 Avril 1886

Québec, 14 avril 1886.—15 f

382

Un chien perdu

UN chien à poil jaune, appartenant à M. L. N. J. De LaSalle, est disparu en cette ville hier. La personne ou les personnes qui l'auront trouvé sont priées de le remettre à l'Ecole de la cavalerie à la citadelle. Une récompense libérale sera donnée. Ce chien a un œil de crevé.

J. B. THIBOUTOT, Juge, Desservant, exécuteur testamentaire.

St-Augustin, 12 Avril 1886

Québec, 14 avril 1886.—15 f

382

Un chien perdu

UN chien à poil jaune, appartenant à M. L. N. J. De LaSalle, est disparu en cette ville hier. La personne ou les personnes qui l'auront trouvé sont priées de le remettre à l'Ecole de la cavalerie à la citadelle. Une récompense libérale sera donnée. Ce chien a un œil de crevé.

J. B. THIBOUTOT, Juge, Desservant, exécuteur testamentaire.

St-Augustin, 12 Avril 1886

Guide des Voyageurs

Chemins de Fer

CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE CANADIEN

DÉPART DE QUÉBEC

Train Express direct à 2.30 h. p. m., arrivée à Trois-Rivières à 5.17 et à Montréal à 9.10 p. m.

Train Express direct à 10 h. p. m., arrivée à Trois-Rivières à 1.50 h. a. m., et à Montréal à 6.30 h. a. m.

Train Mixte à 9 h. a. m., arrivée à Trois-Rivières à 7.45 a. m., et à Montréal à 3.00 p. m.

Les trains du dimanche partent de Québec pour Montréal à 4 heures p. m.

GRAND-TRONC

TRAIN MIXTE

2.00 P. M.—Train mixte laissera la Pointe Lévis pour Richmond et tous les points de l'Est et l'Ouest, arrivant à Montréal à 8.00 P. M.

TRAIN DU SOIR

8.30 P. M.—Express pour Richmond, Sherbrooke, Island Pond, Gorham, Lewiston, Portland, Montréal et tous les points de l'Ouest, de l'Est, et du Sud-Ouest et Nord-Est.

QUÉBEC ET LAO ST-JEAN

Allant au Nord

6.35 a. m. Train mixte laissera Québec pour St-Raymond, arrivant à 10.00 a. m.

4.00 p. m. Train de la malle laissera Québec pour la Rivière à Pierre, arrivant à 7.45 p. m.

Allant au Sud

6.00 a. m. Train de la malle de la Rivière à Pierre pour Québec, arrivant à 9.55 a. m.

3.00 p. m. Train mixte laissera St-Raymond pour Québec, arrivant à 6.30 p. m.

QUÉBEC-CENTRAL

Les convois circulent comme suit : de Lévis à Sherbrooke 11 p. m., convoi de la malle, arrivant à la jonction de la Beauce à 1.10 a. m. et à Sherbrooke à 6.15 p. m.

De Lévis à St-François, Beauce : départ de Lévis, train mixte à 3.00 p. m. Arrive à St-François à 8.00 p. m.

Départ de St-François à 5.00 a. m. Arrive à Lévis à 10.00 a. m.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

Trains laissera Lévis pour Halifax et St-Jean à 8.00 a. m.

Pour la Rivière-du-Loup à 11.25 p. m.

Pour la Riv. du Loup à 5.25 p. m.

Ces trains circulent sur l'heure du Eastern Standard Time.

Bateaux à Vapeurs

QUÉBEC ET LÉVIS

Les bateaux Artic et Pilot font le trajet entre Québec et Lévis tous les 4 heures depuis 6 h. a. m., à 7 heures p. m. Prix 10 cents.

TRAVERSE DE QUÉBEC A LÉVIS

QUEBEC

P. M. 7.30 Malle pour Halifax.

8.00 Accommodation pour la Rivière du Loup.

11.00 Malle pour la Rivière du Loup.

P. M. 5.09 Accommodation pour la Rivière du Loup.

LÉVIS

2.00 Malle de la Riv. du Loup.

4.00 Express de Sherbrooke.

TRAVERSE DU GRAND-TRONC

LAISSERA

QUEBEC

P. M. 1.30 Express pour l'Ouest.

P. M. 7.30 Malle pour l'Ouest.

STATION DE LÉVIS

7.00 Malle de l'Ouest.

1.45 Express venant de l'Ouest.

7.30 Malle pour l'Ouest.

Voyages Inter-Halifax pour fret La glace et le temps le permettant.

TABLE DES CHAIRETIERES

Personnes	Chariot	Voiture à 2	Voiture à 4
1 ou 2 personnes	1.00	1.50	2.00
3 ou 4 personnes	1.50	2.00	2.50
1 ou 2 personnes	0.75	1.00	1.25
3 ou 4 personnes	1.00	1.25	1.50
1 personne	0.50	0.75	1.00
2 personnes	0.75	1.00	1.25

Pour un taxi par jour de 24 heures on paie \$5.00 pour un cabriolet, \$7.50 pour un wagon ou \$10.00 pour un char à cheval.

J. & W. REID.

VENTE SANS RÉSERVE.

TOUT SPÉCIALEMENT POUR LES DAMES.

1500 Yds de velours noir et de couleur de différentes largeurs que nous offrons à 50 %, au-dessous du prix en gros.

Les dames et le public en général sont invités à venir nous faire une visite. Quant à la quantité, nous leur donnerons satisfaction.

Une visite est sollicitée.

J. & W. REID,
98 et 100, rue St-Paul, Québec.
Québec, 19 octobre 1885.

Télégraphe d'alarme de Québec

- 1 rue Ste Ursule, station centrale.
- 2 Ste Anne et Auteuil.
- 3 Grisons et Ste Geneviève.
- 4 Haldimand et St Louis.
- 5 Jardins et Ste Anne.
- 6 Buade et Fort.
- 7 S. Eustache et S. Georges.
- 8 Ste Famille et Hébert.
- 9 Séminaire de Québec.
- 10 Ste Juliette d'Artigny.
- 11 S. Jean et Collins.
- 12 Palais et MacMahon.
- 13 S. Jean et S. Stanislas.
- 14 S. Chantier Dinning, (Champlain).
- 15 Epicerie Taylor.
- 16 rue Champlain, 474.
- 17 S. Jean et Sutherland.
- 18 Dégigny et S. Olivier.
- 19 Maison Giblin (Champlain).
- 20 rue Champlain, 103.
- 21 Dohouise et Arthur.
- 22 Côte de la Montagne, au bas.
- 23 Sault-au-Matelot et S. Jacques.
- 24 Côte Dambourget et S. Paul.
- 25 S. François et la Chapelle.
- 26 Lemesurier, rue S. Paul.
- 27 Marché S. Paul, station.
- 28 Prairie et S. Dominique.
- 29 Fossés et Pont.
- 30 S. Valier et la Chapelle.
- 31 L'Église et S. Joseph.
- 32 Dorchester et N. D. des Anges.
- 33 S. Valier et Belleau.
- 34 Colomb et Nelson.
- 35 S. Anselme et S. Joseph.
- 36 Caron et la Reine.
- 37 Reine et Cournoie.
- 38 Arago et Furgon.
- 39 Reine et Pont.
- 40 S. Dominique et S. François.
- 41 Dorchester et Ryland.
- 42 Artillerie et Ste Julie.
- 43 S. Augustin et S. Patrice.
- 44 S. Patrice et Berthelot.
- 45 Artigny et S. Amable.
- 46 rue S. Amable, Bon Pasteur.
- 47 Grande Allée, Ste Brigitte.
- 48 S. Jean et Salaberry.
- 49 Ste Claire et Richelieu.
- 50 S. Jean et Ste Geneviève.
- 51 Robitaille et Latour.
- 52 S. Augustin et S. Georges.
- 53 Parlement.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.

1885-Arrangements d'Hiver-1886

Le et après LUNDI, le 16 NOVEMBRE 1885, les trains de cette voie ferrée circuleront chaque jour [les dimanches exceptés] comme suit :

Les trains quitteront Lévis

Pour Halifax et St-Jean..... 8.00 A. M.

« Rivière-du-Loup..... 11.25 A. M.

« Rivière-du-Loup..... 5.25 P. M.

Les trains arriveront à Lévis

De la Rivière-du-Loup..... 5.00 A. M.

« Rivière-du-Loup..... 1.47 P. M.

« Halifax et Saint-Jean..... 6.45 P. M.

Le char Pullman, quittant Pointe Lévis, les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, se rend jusqu'à Halifax, et celui partant les LUNDIS, MARDIS et VENDREDIS arrive à St-Jean.

Les trains circulent sur l'heure du Eastern Standard Time.

On peut se procurer des billets et obtenir des informations sur la route, le prix du fret et des passagers chez :

T. LAVERDIÈRE,
49, rue Dalhousie, Québec

D. FOTTINGER,
Surintendant en chef.

Bureau du chemin de fer,
Moncton, N. B., 26 mai 1885.

Québec, 14 novembre 1885 1105

LA PLUS GRANDE MERVEILLE DU TEMPS MODERNE.



Les Pilules et Onguent Holloway

LES PILULES purifient le sang, et guérissent tous les dérangements du foie, de l'estomac, des reins et des intestins. Elles débarrassent la force et la santé aux constitutions débiles, et sont d'un secours inappréciable dans les positions des personnes du sexe de tout âge. Pour les enfants et les vieillards, elles sont d'un prix inestimable.

L'ONGUENT

est un remède infallible pour les douleurs des jambes, la poitrine, pour les vieilles blessures, plaies et ulcères.

Il est excellent pour la goutte et le rhumatisme.

Pour les maux de gorge, bronchite, rhumes, toux, excroissances glanduleuses, et pour toutes les maladies de la peau, il est sans rival.

Manufacturé seulement à l'établissement du professeur HOLLOWAY, 533, RUE OXFORD, LONDRES, et vendu à raison de 1s. 14d., 2s. 6d., 11s. 2s., et 3s. chaque boîte et pot, et au Canada à 36 cents, 60 cents et \$1.50, et les plus grandes dimensions en proportion.

AVERTISSEMENTS.—Je n'ai pas d'agents aux États-Unis, et tous remèdes ne sont pas vendus dans ce pays. Les acheteurs devront alors faire attention à l'étiquette sur les pots et les boîtes. Si l'adresse n'est pas 533, OXFORD STREET, LONDRES, il y a falsification.

Les marques de commerce de mes remèdes sont enregistrées à Ottawa et à Washington.

Signé : THOMAS HOLLOWAY,
533, Oxford Street, Londres.

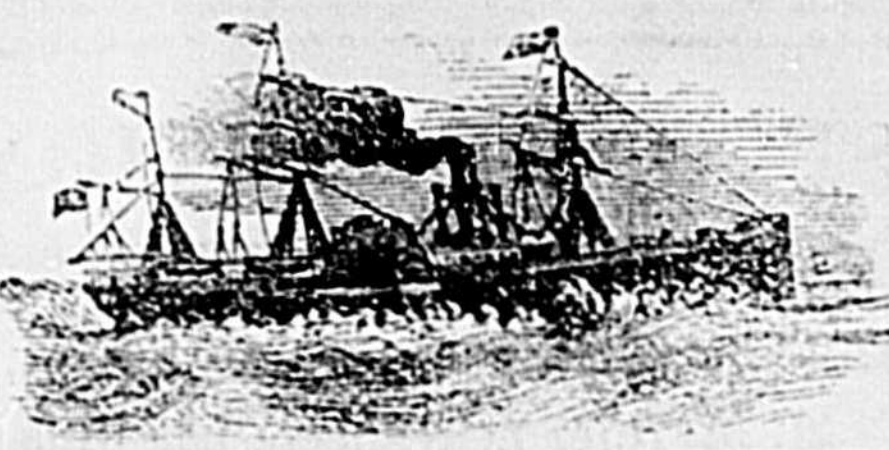
Québec, 2 novembre 1881—1 an.

Ornements domiciliaires.

NOUS avons déjà eu occasion de parler à nos lecteurs de M. FRANÇOIS MARTEL, de l'ANCIENNELORETTE qui s'occupe de l'entretien des jeunes arbres destinés à orner les devantures des maisons. Il offre de planter 1000 arbres de 6 à 8 pieds de haut et d'autres arbres d'ornement, et cela à des conditions faciles.

M. MARTEL désire surtout attirer l'attention de ceux qui aimeraient à planter des arbres devant leurs résidences, qu'il p. à fournir de ORNEMENTS MAGNIFIQUES à bon marché.

Québec, 12 octobre 1885. 287



LIGNE ALLAN.

Sous contrat avec le gouvernement du Canada et de Terre-Neuve pour le transport des Mâles.

CANADIENNES ET DES ETATS-UNIS.

1885—ARRANGEMENTS D'HIVER—1886

LES lignes de cette compagnie se composent de 12 vapeurs en fer à double engin suivants, construits sur la Clyde. Ils contiennent des compartiments à l'épreuve de l'eau, sont sans rivure pour la force, la rapidité et le confort, sont équipés avec toutes les améliorations modernes que l'expérience pratique a pu suggérer, et tous ont effectué les plus rapides traversées dont il soit fait mention dans les annales maritimes.

Vaisseau	Longueur	Commandants
NUMIDIAN.....	6100	en construction
PARISIAN.....	5400	Capt James Wylie.
SARDINIAN.....	4650	Lt Smith R N R
POLYNESIAN.....	4100	Capt J Ritchie.
SARMATIAN.....	3600	" J Graham.
CIRCASSIAN.....	4000	" W Richardson.
PERUVIAN.....	3400	" H Wylie.
NOVOTIAN.....	3300	" H R Hughes.
CASPIAN.....	3200	Lt R Barrett R N
CARTHAGINIAN.....	4600	Capt A Macnicol.
SIBERIAN.....	4600	" R P Moore.
NORWEGIAN.....	3351	" J G Stephen.
HIBERNIAN.....	3440	" John Brown.
ACRISTIAN.....	2700	" J Ambury.
NESTORIAN.....	2700	" W Dziel.
PRUSIAN.....	3000	" A McDougal.
SCANDINAVIAN.....	3000	" John Park.
NOVOTIAN.....	3400	" J Scott.
COREAN.....	4000	" C J Menzies.
GRECIAN.....	3600	" C E L Gallais.
MANITOBAN.....	3150	" R Carruthers.
CANADIAN.....	2600	" John Kerr.
PHOENICIAN.....	2600	" D McKillop.
WALDENIAN.....	2600	" D J James.
LUCERNIAN.....	2200	" W S Main.
NEWFOUNDLAND.....	1500	" C Mylius.
ACADIAN.....	1350	" F McGrath.

La voie la plus courte sur mer entre l'Amérique et l'Europe, la traversée s'effectuant en cinq jours seulement d'un continent à l'autre.

Les vapeurs du service de la Malle de

LIVERPOOL

De Liverpool à	De Liverpool à	De Liverpool à
Portland via	Portland via	Portland via
Halifax	Halifax	Halifax
Jeu 14 janv.	Sarmatian.....	Jeu 4 fév.
21	Peruvian.....	11
28	Polynesian.....	18
11 fév.	Caspian.....	4 mars
25	Peruvian.....	18
4 mars.	Polynesian.....	25
11	Peruvian.....	11 avril.
25	Polynesian.....	15
8 avril.	Sarmatian.....	29
15	Peruvian.....	6 mai.

PARTANT DE HALIFAX A

DEUX HEURES P. M.,

ou à l'arrivée du train du chemin de fer Intercolonial venant de l'Ouest.

Prix du passage de Québec via Halifax :

Cabine.....\$62.65, \$78.00 et \$88.00

Suivant les accommodements.

Intermédiaire.....\$39.00

Entrepont.....Au plus bas prix.

Les vapeurs du service de

LA LIGNE GLASGOW

De Glasgow	De Glasgow	De Glasgow
Steamers	Philadelphie	De Boston
Vers le	Vers le	Vers le
Jeu 11 fév.	Scandinavian.....	Jeu 4 mars.
Vend 19 fév.	Prussian.....	Vend 8 mars
26	Norwegian.....	Vend 19 mars
Mercredi 3 mars	Siberian.....	Vend 29 mars
Vend 12 mars	Hibernian.....	Vend 2 avril
Mercredi 17 mars	Carthaginian.....	Vend 3 avril.
24	Waldensian.....	Vend 10
31	Scandinavian.....	Vend 21 avril
7 avril	Siberian.....	Vend 24 avril.

On ne peut retenir sa chambre sans en remettre le prix d'avance.

Il y a à bord de chaque navire un médecin. Des billets de connaissance pour la traversée sont donnés à Liverpool et aux ports du Continent pour tous les points du Canada et des États de l'Ouest.

Pour de plus amples informations s'adresser à

ALLANS, RAE & CIE.

Québec, 23 mars 1886.

Bazar annuel

DE

l'Hôpital du Sacré-Cœur de Jésus, sous le patronage de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Québec, et de MM. les Membres du Clergé.

LE PUBLIC est respectueusement informé que le Bazar annuel en faveur des pauvres de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Jésus se tiendra au commencement de SEPTEMBRE prochain, à la salle Jacques-Cartier.

Les personnes ayant quelques articles à offrir sont priées de les adresser à l'Hôpital du Sacré-Cœur, ou aux Dames directrices du bazar dont les noms suivent :

- Table St-François d'Assise.—Mmes P. D'ohéne, Abd. Côté, A. Donaldson, M. Tranquille, Chs. Raymond.
 - Table St-Jean-Baptiste.—Mmes A. Dugal, O. Bie Drouin.
 - Table St-Patrice.—Mmes J. O'Neill, C. Guérard, J. Gravel, E. Labrecque.
 - Table St-Joseph.—Mmes D. Lapierre, O. Lauzon, M. Roy.
 - Table St-Anne.—Mmes P. F. Réaume, F. X. Bruneau, G. Robitaille, J. Savard.
 - Table St-Roch.—Mmes W. Carrier, A. Laberge.
 - Table du Sacré-Cœur.—Mmes Z. Langevin, A. Guérard.
 - Table St-Alexandre, (rafraichissements).—Mmes Joseph Picard, J. Rouleau, J. Michaud, L. L. PARADIS, ptre, Directeur du bazar.
- Québec, 12 mars 1886. 362

Je viens de recevoir à l'occasion des fêtes LE PLUS GRAND ASSORTIMENT

De beaux instruments qu'il y ait en Canada, consistant en pianos à queue (de tous les formats), pianos droits (nouveaux modèles), pianos carrés et orgues de chapelles et de salons.



ET LES ORGUES-HARMONIUMS "DOMINION."

Tous instruments de choix, de nouveaux styles uniques dans leur genre, et ne se trouvant nulle part ailleurs.

Les personnes désirant un instrument de choix à un prix raisonnable devraient venir visiter mon assortiment si possible, ou écrire pour catalogues illustrés.

L. E. N. PRATTE,

No 1676, rue Notre-Dame, Montréal.

Québec, 24 décembre 1885—15 nov 83—1 an 25ps. 909

SCIENTIFIC AMERICAN

POUR 1886

LE PLUS POPULAIRE DES JOURNAUX SCIENTIFIQUES DU MONDE

ÉTABLI EN 1846

Circulation plus grande que tous les journaux du même genre réunis.

LES CONDITIONS D'ABONNEMENT POUR LE CANADA NE SONT SEULEMENT QUE DE \$3.20 POUR UNE ANNÉE Y COMPRIS LE POSTAGE—POUR LES PAYS ÉTRANGERS \$4.

Cette publication si étendue et si magnifiquement illustrée paraît une fois par semaine, chaque No contient 16 pages d'informations utiles et un grand nombre de gravures originales des nouvelles inventions et découvertes représentant les travaux d'ingénieurs, nouveautés dans les Arts Mécaniques, les Manufactures, la Chimie, l'Électricité, la Télégraphie, la Photographie, l'Architecture, l'Agriculture, l'Horticulture, l'Histoire Naturelle, etc.

Toutes les classes de lecteurs trouveront dans le "SCIENTIFIC AMERICAN" un résumé populaire des meilleurs renseignements sur les sciences du jour, et le but des éditeurs est de les représenter sous une forme attrayante en se servant autant que possible de termes faciles à comprendre et toutes les intelligences y trouveront une lecture instructive. Cette publication active les connaissances et le progrès dans toutes les localités où elle circule.

Une copie du "SCIENTIFIC AMERICAN" et une copie du "SCIENTIFIC AMERICAN SUPPLEMENT" (voyez l'annonce ci-dessous) seront adressées à tout abonné pour un an, postage compris sur réception de sept piastres.

La meilleure manière de remettre le montant de l'abonnement se fait par un mandat de Poste. Toutes lettres et tous mandats doivent être adressés et payables à

MUNN & Co., Editeurs,

361, Broadway, New-York.

Scientific American Supplement.

C'est une publication différente de celle du SCIENTIFIC AMERICAN mais du même format chaque numéro contient 16 pages. Le SCIENTIFIC AMERICAN SUPPLEMENT contient un très grand nombre de matières ayant rapport aux découvertes les plus récentes et les plus importantes de toutes les parties du monde dans les Sciences, la Mécanique, l'Architecture et le Génie. Chaque numéro contient plusieurs illustrations, ayant rapport aux travaux, en voie de se faire ou terminés tant de ce côté de l'Atlantique que de l'autre côté, des plans et des vues d'architecture de nouveaux édifices publics, de jolies maisons de ville et de campagne, d'aménagements, etc.

DES TRADUCTIONS des journaux Français, Allemands et autres, accompagnées d'illustrations des grands travaux de génie; aussi des constructions importantes projetées, en progrès ou complètes ayant rapport à la marine ou à la mécanique, tant dans notre pays qu'à l'étranger.

LES MÉMOIRES LES PLUS IMPORTANTS lus aux congrès scientifiques par les hommes les plus éminents paraissent dans le SCIENTIFIC AMERICAN SUPPLEMENT. Ce journal mis en volume forme un "encyclopédie de renseignements" les plus utiles, et représente l'histoire complète du progrès du temps dans les Sciences, les Arts et le génie mécanique. Ce journal ne contient pas d'annonces.

Prix : \$5 par an, d'avance, ou un abonnement au SCIENTIFIC AMERICAN (voyez le prospectus plus haut) et un au SCIENTIFIC AMERICAN SUPPLEMENT pour un an par la poste \$7 aussi d'avance—Remise par la poste à l'adresse de

MUNN & Co.,

Publisher, Scientific American, 361 Broadway New-York.

MUNN & Co., ont obtenu pour leurs clients depuis l'établissement de leur bureau d'agence en 846, plus de cent mille brevets. Aucun autre bureau de ce genre n'a de meilleurs moyens à sa disposition pour obtenir à bonne composition et promptement, des Brevets, des marques de commerce, des droits de propriété etc.

Après examen des inventions, avis est donné gratis sur la possibilité de les faire breveter. Nous nous chargeons d'obtenir à des conditions favorables des Brevets dans les États-Unis, en Canada et dans les autres pays.

On adresse gratis à ceux qui en font la demande des pamphlets donnant les renseignements nécessaires pour obtenir des Brevets dans ce pays et à l'étranger.

Québec, 23 décembre 1885. 322

1842. UNE PROCLAMATION. 1886.

Sachez ! Sachez tous ! Hommes, femmes et enfants—que le grand département éditorial, à la tête duquel est le Dr. George Thurber, qui a maintenu le "American Agriculturist" au premier rang depuis vingt-cinq ans vient d'être augmenté de Chester P. Dewey, Seth Green et autres écrivains. Nous nous proposons d'ajouter aux centaines de mille domiciles, dans lesquels le

AMERICAN AGRICULTURIST

est lu et révé de l'Atlantique au Pacifique, comme un ami de vieille date et un conseiller. En conséquence nous avons l'intention d'agrandir les départements concernant

LE FOYER DOMESTIQUE ET LA JEUNESSE.

et en y faisant d'autres additions de manière que ce journal sera à l'avenir une Publication de Famille tout en étant dévoué à l'Agriculture et à l'Horticulture. Toute personne qui nous enverra immédiatement \$1.50 le prix de l'abonnement plus 15 cents pour postage d'un livre, recevra en tout \$1.65, recevra le AMERICAN AGRICULTURIST pour 1886 et le AMERICAN AGRICULTURIST Law-Book qui vient d'être publié, c'est un résumé des connaissances légales utiles à tous les Agriculteurs, les Artisans, les Hommes d'affaires, les Fabricants, etc., permettant à chacun d'être son propre avocat. C'est un fort volume, étant une livre et demie et élégamment relié en Percale dorée. Le American Agriculturist

VEUT QUE LA TERRE

donne de plus grands revenus en augmentant son grand nombre de lecteurs. Nous avons distribué 60 000 présents à ceux qui nous ont aidé l'année dernière et c'est bien notre intention d'en donner 100 000 à ceux qui travailleront cette année. Demandez les termes particuliers aux agents, quand vous enverrez votre abonnement. Prix de l'abonnement par année \$1.50, chaque No 15 cts.

Adressez 5 cts et vous recevrez par la Poste le grand numéro double du "American Agriculturist" qui vient d'être publié, et des épreuves avec la table des matières du "Law-Book."

ON DEMANDE DES SOLICITEURS D'ABONNEMENTS PARTOUT.

Adresse—PUBLISHERS AMERICAN AGRICULTURIST,

751, Broadway, New-York.

DAVID W. JUDD, Pré.,

Québec, 30 décembre 1885. SAM'L BUNRHAM, Sec.

LA VIGUEUR DES CHEVEUX

D'AYER

(Ayer's Hair Vigor)

rend le brillant et la fraîcheur à la jeunesse aux cheveux gris ou flétris, ou ceux tombés ou qui tombent, ainsi qu'en l'absence de leur oncroir foncé, ainsi qu'en l'absence de leur oncroir foncé,